



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0519

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Champ captant de Crépieux Charmy - Suivi des opérations d'abaissement de la retenue de l'aménagement hydroélectrique de Verbois en Suisse - Avenant à la convention d'expertise entre la Métropole de Lyon, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et l'expert judiciaire**

service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets**

**Rapporteur : Monsieur le Président Bernard**

**Président : Monsieur Bruno Bernard**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

*Présents :* M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debú, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieu, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

**Conseil du 15 mars 2021****Délibération n° 2021-0519**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Champ captant de Crépieux Charmy - Suivi des opérations d'abaissement de la retenue de l'aménagement hydroélectrique de Verbois en Suisse - Avenant à la convention d'expertise entre la Métropole de Lyon, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et l'expert judiciaire**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La rivière Arve constitue le principal contributeur au transport solide du Haut-Rhône, essentiellement par suspension : environ 700 000 m<sup>3</sup> de matières en suspension (MES) sont transportées annuellement. Une part importante de ces matériaux fins sédimente dans la retenue suisse de Verbois, dont le comblement moyen annuel est estimé à 360 000 m<sup>3</sup>/an. Cette accumulation de matériaux à un rythme soutenu amène ses exploitants, les Services industriels de Genève (SIG), à mettre en œuvre des mesures de gestion sédimentaire visant à limiter l'exposition de la ville de Genève à un risque accru d'inondations.

Les autorités suisses et françaises ont mis en place un scénario de gestion sédimentaire mixte sur le Haut-Rhône pour la période 2016-2026. Il est composé de trois volets :

- un abaissement partiel triennal ou quadriennal des retenues de Verbois et de Chancy Pougny accompagné par une gestion spécifique des ouvrages français,
- un accompagnement du transit sédimentaire lors des crues de l'Arve,
- des dragages complémentaires dans les retenues suisses sur certains dépôts ciblés.

Les SIG, en accord avec la CNR, ont exprimé le besoin de réaliser en 2020 un abaissement partiel de la retenue de Verbois.

Les opérations de vidange nécessitent des mesures d'accompagnement des 6 usines hydroélectriques de la concession du CNR (Génissiat, Seyssel, Chautagne, Brens, Brégnier Cordon et Sault Brénaz) qui sont susceptibles d'affecter le fonctionnement de la centrale hydroélectrique de Cusset, les sources froides de refroidissement des Centres nucléaires de production d'électricité (CNPE) de Bugey, Saint Alban et Cruas ainsi que les installations de prélèvement d'eau de l'agglomération lyonnaise (champ captant de Crépieux Charmy) et du Syndicat intercommunal de l'eau potable de l'Est lyonnais (SIEPEL).

Les risques pour le champ captant de Crépieux Charmy sont de deux ordres :

- une contamination de la nappe par des polluants présents dans les matières en suspension,
- une réduction de l'alimentation de la nappe par colmatage des berges.

La Métropole y sera donc particulièrement vigilante.

En 2012, lors d'opérations de chasse de la retenue de Verbois en Suisse, monsieur Stéphane Lorchel a été désigné comme expert judiciaire par ordonnance du tribunal administratif de Lyon.

En 2016, puis 2020, pour le suivi des opérations de chasse du bassin de Verbois en Suisse, les parties prenantes ont fait le choix d'une expertise amiable. Par délibération n° 2020-4165 du 20 janvier 2020, le Conseil de la Métropole a ainsi approuvé la convention d'expertise à passer entre la Métropole, la CNR et monsieur Stéphane Lorchel.

Cette expertise avait pour objectif de procéder, lors des opérations de chasse de la retenue de l'aménagement hydroélectrique de Verbois prévues au printemps 2020, à toutes constatations utiles sur les éventuelles conséquences dommageables susceptibles d'affecter les installations de prélèvements de l'eau de la Métropole.

Cette convention a été signée le 3 février 2020 par la Métropole, la CNR et monsieur Stéphane Lorchel.

Du fait du contexte sanitaire, le comité de pilotage franco-suisse du 19 mars 2020 a décidé de décaler les opérations de chasse de la retenue de Verbois en 2021.

## II - Objet de l'avenant n° 1

Les opérations de chasse de la retenue de Verbois n'ayant pu se dérouler au printemps 2020 du fait du contexte sanitaire, le présent avenant a pour objet de modifier les dates programmées de l'abaissement partiel de la retenue de Verbois : initialement prévues en mars 2020, elles se tiendront du 17 au 29 mai 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - le suivi des opérations d'abaissement partiel de la retenue de Verbois en Suisse du 17 au 29 mai 2021,

b) - l'avenant n° 1 à la convention d'expertise à passer entre la Métropole, la CNR et monsieur Stéphane Lorchel, expert judiciaire.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.**